



Comment réagir au dénigrement

Par Fenrir

Bonjour

Séparé de la mère de mon enfant et en conflit avec elle, de nombreux forts indices me laissent penser qu'elle me dénigre partout où elle peut le faire et en particulier dans les lieux où j'ai mes intérêts de père : à l'école auprès des parents d'élèves, auprès des enseignants, auprès des médecins ou de connaissances communes. Je voudrais que cela cesse car cela me nuit et constitue à mon sens une stratégie afin que n'évolue pas le droit de garde que je veux voir changer davantage en ma faveur. Enfin cela peut nuire à mon enfant à terme. Comment dois-je réagir ?
Merci

Par Henriri

Hello !

Si vous engagez une démarche auprès du JAF pour faire réviser votre droit de garde le juge tiendra compte d'éléments sérieux et non de ragots. Soyez exemplaire dans votre rôle de père et "corrigez" à l'occasion ce que des tiers (autres parents, enseignants, médecins ou autres connaissances communes...) vous rapportent en direct à propos d'éventuels dénigrements de votre ex sur votre compte.

A+

Par Fenrir

Vous me suggérez donc de laisser malveillances et calomnies. Pourtant il me semble qu'il en sortira un préjudice pour le père que je suis. Alors en tant qu'homme je m'en tape pas mal

Par Henriri

(suite)

Ici vous demandez des avis sur votre situation. Je vous ai donné le mien, vous en aurez peut-être d'autre.

Les parents, enseignants, médecins et autres connaissances communes entendront ce que dit votre ex et ce que vous dites vous, ils feront la part des choses selon leur sensibilité et leur proximité avec l'un ou l'autre de vous deux. Un juge sera plus factuel.

A+

Par kang74

Bonjour

de nombreux forts indices me laissent penser qu'elle me dénigre partout où elle peut le faire
Donc vous n'avez aucune preuve qu'elle ait dit quelque chose donc vous ne savez rien de ce qu'elle dit à votre propos .

Et vous prenez école, medecin et amis communs pour des idiots pour croire des dires et penser qu'ils ne sont pas capable de se faire leur propre opinion : autant vous dire qu'aborder celà va vous revenir en pleine poire, en passant pour le parent qui veut les utiliser dans le cadre d'un conflit qui n'a rien à voir avec l'enfant .

Certains parents ne montrent leur nez qu' au moment d'une procédure : pas besoin d'un tiers pour le constater

A vous de prouver que votre présence et votre implication n'est pas uniquement intéressée .
Le JAF statue selon l'interet de l'enfant et je ne vois l'interet de votre enfant de réagir à des supposés dénigrement dont vous n'avez aucune preuve, dans le suivi médical et scolaire de votre enfant .

Je vous conseille, au contraire, de prouver par des actes que vous êtes un parent modèle qui n'a pas besoin de l'école pour connaître les difficultés ou le programme scolaire de votre enfant, toujours prêt à participer à la vie de l'école, et qui n'a pas besoin d'un medecin pour savoir si son enfant est vacciné, est malade ou a besoin de faire contrôler telle ou telle chose .

Par Isadore

Bonjour,

Même avis que les autres, il n'est pas opportun de réagir à ce qui n'est que des suppositions. Toute action juridique supposerait que vous ayez des preuves recevables et pas des "indices".

Vous supposez qu'elle vous "dénigre", si des gens vous rapportent des propos précis tenus sur vous, vous pouvez toujours démentir.

Si vraiment elle vous accuse d'être un mauvais père, et bien soyez un bon père, impliqué dans l'éducation de son enfant. Vos actes seront le meilleur démenti. Comme l'a dit Kang, ça n'a rien de compliqué, il suffit de suivre sa scolarité, de l'emmener chez le médecin quand nécessaire, s'occuper de ses activités extrascolaires...

Si la mère ne vous transmet pas spontanément les informations, n'hésitez pas à solliciter l'école ou le médecin pour les obtenir. En ce qui concerne la scolarité, il vous suffit de transmettre vos coordonnées pour être informé.

Les enseignants, le médecin, les connaissances communes verront bien que vous vous occupez de votre enfant, que vous êtes là pour lui, que vous en prenez soin. Ceux qui ne sont pas des imbéciles en tireront les bonnes conclusions.

Par Fenrir

Merci pour vos réponses et pour me faire passer pour un idiot mais je ne le suis pas. Je sais qu'on me dénigre mais effectivement je n'ai pas preuve matérielle ou de témoignages. Je me laisse dénigrer c'est très bien. Je comprends.

Par Henriri

Hello !

Personne ne vous fait passer pour un idiot Fenrir. Vous nous avez soumis votre problématique pour avoir des avis ou conseils sous un angle juridique. Désolé si ceux-ci ne vous confortent pas dans la réaction que vous voudriez avoir.

A+

Par Fenrir

En bref c'est moi qui suis coupable du mal qu'on me fait et la justice ni le droit ne peuvent rien pour moi. C'est la fête eau village pour les malfaisants

Par yapasdequoi

Bonjour,

La justice ne fera rien pour vous si vous n'avez pas de preuves de ce que vous avancez.

De même les dénigrement n'auront de portée que s'ils s'appuient sur des faits et s'adressent à des personnes capables de discernement.

Dès que vous aurez des preuves concrètes ou des témoignages sérieux de ces dénigrement, vous pourrez porter plainte

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435[ur]

Mais si c'est seulement des racontars et des impressions, la plainte sera classée sans suite.

Par Isadore

Bonjour,

Pour formuler les choses autrement, peu importe ce que vous "savez". La diffamation, les injures, les calomnies peuvent donner lieu à des poursuites.

Mais cela ne concerne que des faits avérés, et dont la réalité peut être démontrée en justice.

On ne va pas condamner votre ancienne compagne sur la foi de vos seules déclarations, et c'est réciproque. C'est à l'accusation de prouver ses dires, elle est donc innocente jusqu'à preuve du contraire.

Pour le reste, vous ne pouvez pas empêcher par des voies juridiques des membres de votre entourage d'estimer que les propos de votre ancienne compagne sont crédibles. Si elle dit par exemple que vous ne vous occupez pas du suivi scolaire de vos enfants et que le personnel de l'école n'a jamais entendu parler de vous, ils sont libres de croire Madame.

Après, si vous êtes présent à chaque réunion, et que vous échangez régulièrement avec ce même personnel, il est évident que la mère raconte des salades et que seuls les imbéciles peuvent la croire.

En d'autres termes, la mère a le droit d'avoir une mauvaise opinion de vous tant qu'elle ne se livre ni à des injures, ni à de la diffamation. Et elle a le droit d'exprimer cette opinion auprès de qui elle veut tant que cela ne vire pas au harcèlement. Et de votre côté, vous avez le droit de considérer cela comme une campagne de dénigrement, mais sans preuves d'une infraction pénale, cela reste une simple querelle entre deux anciens membres d'un couple. Cela relève du facteur humain, pas du juridique.